

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2023

RELATIF À L'OUVERTURE, LA MODERNISATION ET LA RESPONSABILITÉ DU CORPS
JUDICIAIRE - (N° 1345)

AMENDEMENT

N ° CL62

présenté par

M. Serva, Mme Bassire, M. Mathiasin, M. Lenormand, Mme Youssouffa, M. Acquaviva,
M. Molac, M. Castellani et M. Warsmann

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.